

## Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or

Service préservation et aménagement de l'espace Bureau planification et prévention des risques technologiques Dijon, le 26 MARS 2024

Affaire suivie par : Estelle MONNOT

Tél: 03 80 29 42 06

mél: ddt-cdpenaf@cote-dor.gouv.fr

Monsieur le directeur,

Vous m'avez adressé une étude préalable comprenant les mesures de compensation collective agricole, relative à votre projet de parc photovoltaïque sur la commune de Saint-Mesmin. Ce projet porte sur une surface de 22,6 ha, des terrains ayant encore une vocation agricole.

Conformément au décret n° 2016-1190 du 31/08/2016, j'ai transmis l'étude pour avis à la commission départementale pour la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

Lors de sa réunion du 14 mars 2024, la CDPENAF a pu assister à votre présentation et échanger avec vous sur les mesures prévues au titre de la compensation. A l'issue de ces débats, la CDPENAF a validé votre étude agricole, proposé une compensation collective agricole d'un montant de 45 829,71 € et elle a donc émis un avis favorable au projet.

Au vu de cet accord, je vous informe que j'émets un avis favorable sur votre étude préalable et sur le montant de 45 829,71 € qui est proposé pour la compensation collective agricole. Ce montant sera consigné à la Caisse des Dépôts jusqu'à l'émergence de projets permettant la mise en œuvre effective de projets de compensation, projets que vous serez amené à valider.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet, Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général



Johann MOUGENOT

Q ENERGY Société CPES DEVANT les CHAUMES 330, rue du Mourelet ZI COURTINE 84 000 AVIGNON

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or 57, rue de Mulhouse - BP 53317 - 21033 Dijon CEDEX

Tél.: 03 80 29 44 44 - Courriel: ddt@cote-dor.gouv.fr - Site internet: http://www.cote-dor.gouv.fr